



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

Objet de la délibération

**CONVENTION MULTI-SERVICES 2021 - 2022 - 2023 AVEC LA FEDERATION
DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES
ORGANISMES NUISIBLES DU MORBIHAN (FDGDON 56)**

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Laure LE MARÉCHAL à Tiphaine SIRET, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2020.12.014

**CONVENTION MULTI-SERVICES 2021 - 2022 - 2023 AVEC LA FEDERATION
DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES
NUISIBLES DU MORBIHAN (FDGDON 56)**

Rapporteur : Peggy CACLIN

La Ville d'Hennebont est confrontée de plus en plus à la problématique de gestion de différents nuisibles.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan (FDGON 56) propose une convention multi-services pour les années 2021 – 2022 – 2023. A ce jour, 203 communes morbihannaises ont signé cette convention. Le fait d'adhérer à cette dernière permettra à la Ville d'Hennebont d'accéder à des services complémentaires :

- Formations gratuites à la lutte contre les taupes pour l'ensemble de nos administrés et pour le personnel communal,
- Mise à disposition d'effraies (protection de cultures) à condition préférentielle,
- Rétrocession de matériel de piégeage (cages-pièges) à tarif préférentiel,
- Programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine,
- Conseils divers auprès des élus, employés communaux, secrétaires de mairies, administrés des communes.

En effet, la FDGDON 56 est régulièrement contactée pour apporter son aide et son expertise dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles (pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, fouines, insectes ravageurs divers...), qui peuvent générer des nuisances pour notre collectivité et nos administrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville en date du 02 décembre 2020,

Vu la convention multi-services 2021 – 2022 - 2023 avec la FDGDON 56,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente délibération,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention annexée à la présente.

➔ **DIT QUE** les crédits seront budgétés.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 056-215600834-20201217-D202012014-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU